



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Système de gestion électronique
des documents (EDMS)**

1. A sa 286^e session (mars 2003), le Conseil d'administration a approuvé un montant de 500 000 dollars des Etats-Unis au maximum pour la réalisation d'un prototype de système de gestion électronique des documents (EDMS) devant permettre l'uniformisation des procédures de préparation, d'enregistrement et de recherche des documents internes et de travail ainsi que de la correspondance officielle du BIT¹. Le poste «Investissements institutionnels» du budget ordinaire pour 2006-07 a été augmenté de 500 000 dollars des Etats-Unis pour financer la mise en œuvre de ce système.
2. Le logiciel Stellent choisi pour assurer le fonctionnement du système est pleinement opérationnel. Il est en outre utilisé pour publier la teneur du site Internet public de l'Organisation, lequel a fait l'objet d'une restructuration intégrale. Le nouveau site est testé au siège et devrait être mis à la disposition du public avant la fin de 2006.
3. Les autres sous-projets ont eux aussi progressé. Une application a été mise au point pour la publication, l'enregistrement, la gestion et la diffusion des circulaires du BIT. Des applications et des interfaces distinctes sont mises au point afin d'intégrer les documents IRIS, les courriels officiels et les documents d'enregistrement dans le système EDMS. D'autres applications pour la gestion des documents officiels et des archives sont en cours d'évaluation et de définition.
4. La gestion du changement, la formation et les activités de soutien sont des préoccupations majeures. La gestion des documents n'est sans doute pas aussi complexe que la mise en œuvre du progiciel de gestion intégrée (ERP), mais des enseignements précieux tirés de l'expérience acquise lors de la mise en place du système IRIS seront adaptés et appliqués lors de la mise en application du système EDMS. Une attention toute particulière est en outre prêtée au transfert des connaissances entre les responsables externes du développement des systèmes et le personnel du Bureau.

Genève, le 20 septembre 2006.

Document soumis pour information.

¹ Document GB.286/PFA/6/2.